

je parle de projets, j'ai parlé de Marly-Posieux, mais il y a aussi le contournement de Guin. Ce sont tous des éléments qui font que l'on ne pourra pas tout réaliser en même temps, il faut être clair. Je le dis précisément pour cette législature. Si des études peuvent être entreprises au sujet de l'objet cité et de la question posée, de la demande exprimée du député Bourgeois, rien ne pourra être entrepris lors de cette législature, mais ce sera pour la législature suivante.

Donc quand vous faites des études en 2008 ou 2009, en sachant pertinemment que les travaux n'interviendront pas avant 2013, c'est un petit peu dangereux. Il faut procéder à la pesée des intérêts. Personnellement, je défends l'idée de pouvoir suivre ultérieurement pour éviter que les études ne retombent par la suite ou qu'elles ne soient plus crédibles, plus dans le trend de l'évolution du dossier ou qu'elles ne répondent plus aux exigences le moment venu. Donc je ne vais pas vous faire de promesses, en l'état, nous examinerons la situation.

Par rapport aux remarques, questions qui ont été posées pour l'étude en 2008–2011, j'ai déjà répondu.

En ce qui concerne les critères, je peux répondre par l'affirmatif; oui, il y a une prise en compte, mais je ne peux pas donner les détails car je ne les connais pas. J'aurai l'occasion des les expliquer au député Jacques Bourgeois, hors séance. A ma connaissance il y a une pondération, mais je ne peux pas vous donner exactement le poids de cette pondération.

En ce qui concerne l'aménagement de feux, là aussi c'est une difficulté, lorsque vous avez des carrefours ou des ronds-points où à un moment donné il y a une surcharge de trafic. Le cas cité de Matran, eh bien je le connais, puisque j'y passe à de nombreuses reprises. Il faut admettre que nous avons un problème, mais non seulement ici.

Pour ce qui est de l'aménagement du territoire, effectivement nous devons prendre aussi cet élément dans l'analyse des solutions et je peux vous dire que le Conseil d'Etat a, hier, décidé d'un plan de mesures qui est déjà prévu dans le plan directeur cantonal. Nous devons adapter le plan directeur cantonal et dans ce plan de mesures, il y a notamment ces problèmes d'évolution du nombre de véhicules dans la planification d'aménagement du territoire.

On a aussi évoqué le fait que certaines communes ne souhaitent plus avoir de grandes surfaces commerciales sur leur territoire. Or dans cette planification, dans ce plan de mesures, nous devons en tenir compte. Cela signifie que des études doivent être réalisées pour voir lorsqu'on planifie des centres commerciaux, la capacité des routes est suffisante pour pouvoir absorber une nouvelle charge de trafic. C'est un élément extrêmement important dans la planification routière, d'une part, mais aussi dans la planification de l'aménagement du territoire, d'autre part que nous devons aussi prendre en considération.

Cela a également été soulevé par M. le Député Olivier Suter, et quand il parle de la qualité de vie, j'estime que nous en tenons compte, notamment au niveau du bruit, cela me paraît important.

Voilà dans les grandes lignes, j'espère avoir répondu dans la mesure de mes possibilités aux questions qui ont été posées. Je vous rappelle encore une fois que

cette planification est en constante évolution, ce pour répondre aux objectifs qui sont fixés d'une part avec l'aménagement du territoire, dans l'objectif d'un développement économique, mais aussi d'autre part, pour respecter une certaine qualité de vie.

Dans ce sens, je vous demande d'accepter ce postulat, plus précisément ce rapport dans le sens que je viens de citer.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 86 voix contre 0. Il y a 5 abstentions.

*Ont voté oui:*

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), André (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgue (VE, PDC/CVP), Brocard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butt (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Collaud (BR, PDC/CVP), Colomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Eck (FV, PLR/FDP), D'écaillé (FV, UDC/SVP), Dorand (FV, PDC/CVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Geinoz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glaser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Gourma-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunier (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kohner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaolin-M (GR, PDC/CVP), Kelly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peary C. (SC, UDC/SVP), Peary S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rémy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Singen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thälmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Weber E. (SE, PDC/CVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 86.*

*Se sont abstenus:*

Hänni-F (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 5.*

– La présente réponse vaut rapport.

## Election

*(Résultat du scrutin organisé en cours de séance)*

**Un juge suppléant près le Tribunal cantonal, à la suite de l'expiration des fonctions de M. Paul-Henri Steinauer, à la date du 21 novembre 2007**

Le groupe démocrate-chrétien propose à sa propre succession M. Paul-Henri Steinauer.

Bulletins distribués: 92; rentrés: 89; blancs: 10; nul: 0; valables: 79; majorité absolue: 40.

A obtenu des voix et est élu pour une période de cinq ans, *M. Paul-Henri Steinauer*, à Fribourg par 74 voix. Il y a 5 voix éparses.

## Pétition SanaSativa SA<sup>1</sup>

**Rapporteur:** René Thomet (*PS/SP; SC*)

### Discussion

**Le Rapporteur.** Cette pétition a été déposée le 3 septembre 2007 à l'adresse du Grand Conseil par M<sup>me</sup> Bertschy, directrice de la maison SanaSativa SA à Murist, désireuse d'attirer l'attention des membres du Parlement sur le tort causé par la Direction de l'agriculture aux paysans fribourgeois et en général à l'économie cantonale par son attitude concernant la culture du chanvre. Cette pétition était aussi à situer dans le cadre d'information que les députés ont eu l'occasion de recevoir à leur domicile concernant le même objet. La Commission des pétitions l'a examinée lors de sa séance du 24 septembre 2007. Elle a estimé que la demande de M<sup>me</sup> Bertschy répondait à l'article premier de la loi sur le droit de pétition et l'a déclarée recevable. L'article premier définit ce qui est une pétition.

Concernant le contenu, la signataire de cette pétition demande au Grand Conseil d'instituer une commission d'enquête pour constater les abus commis par la Direction de l'agriculture qui ne respecte pas la législation en vigueur et que des mesures soient prises pour que le Service de l'agriculture cesse d'user de contrainte à l'égard des agriculteurs fribourgeois qui veulent cultiver du chanvre.

A réception de cette pétition, la Commission des pétitions a estimé disproportionnée la demande d'instaurer une commission d'enquête. Par contre, elle a estimé utile de donner des réponses ou plutôt de permettre à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts de donner une position officielle et d'expliquer quelle est son attitude par rapport à ce problème posé par M<sup>me</sup> Bertschy.

Ne pas répondre à ces questions tendrait à alimenter une polémique qui continuerait de jeter un discrédit sur un service de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, ce que la Commission ne pouvait accepter. La Commission dont les membres se sont pliés à un travail de documentation et d'information sur la culture du chanvre tient à préciser qu'il ne s'agit pas, avec cette pétition, de traiter la question de la légalisation du chanvre – autre sujet – mais bien de la culture du chanvre légal, culture qui concerne certaines variétés et avec certaines conditions en permettant la culture.

La Commission propose de répondre aux questions en lien avec la culture de ce chanvre légal. Elle a en quelque sorte estimé qu'elle pouvait se faire le porte-parole

et procéder à un dépôt de questions comme le ferait un député qui voudrait en avoir le cœur net sur ce sujet. La Commission propose donc au Grand Conseil:

- 1) de demander un rapport à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour savoir s'il est vrai que le Service de l'agriculture, je cite: «*Exhorte les paysans fribourgeois à ne pas cultiver le chanvre suisse légal*»?
- 2) de connaître sur quelles dispositions légales fédérales se fonde le Service de l'agriculture pour exécuter ces tâches et comment il applique les ordonnances fédérales en la matière.
- 3) s'il est exact que le Centre de Liebelfeld/Posieux a abandonné les recherches en matière de chanvre et quelles en seraient les raisons?

Une réponse à ces questions serait de nature à clore de manière officielle et de manière très claire auprès des députés les questions posées à maintes reprises par les représentants de SanaSativa SA.

**Bourgeois Jacques** (*PLR/FDP, SC*). Dans le domaine du chanvre je pense que la législation fédérale fixe clairement les conditions-cadres en la matière. J'ai ici sur mon pupitre l'ordonnance sur le catalogue des variétés qui détermine quelles sont les variétés qui sont admises et en fonction du THC qui ne doit pas dépasser 0,3%. Dans ce contexte, il me semble que les conditions-cadres sont claires en la matière. Je pars donc du principe que le Service de l'agriculture, au travers de sa Direction, applique cette ordonnance telle qu'elle est fixée ici sur le plan fédéral. Ce cadre légal est suffisamment clair. Par conséquent, la question posée par la Commission des pétitions, à savoir sur quelles dispositions fédérales se base-t-on, est répondue ici au niveau fédéral.

Pour ce qui concerne la recherche, après m'être renseigné sur ce sujet, actuellement il y a une recherche, un projet qui a été déposé et qui fera l'objet d'un examen par la commission des technologies et de l'innovation. Cette commission statuera sur ce projet, qui porte sur la question de savoir si le chanvre pourrait être utilisé à des fins industrielles. C'est le seul projet de recherche en la matière.

A notre avis et compte tenu des points que je viens de relever, au nom d'une grande majorité du groupe libéral-radical, je vous prie de bien vouloir rejeter cette pétition et par-là la proposition de la commission en raison du fait que les questions qui sont posées, à mon avis, ont déjà en partie obtenu une réponse et seront certainement complétées par M. le Commissaire du gouvernement tout à l'heure.

**Raemy Hugo** (*PS/SP, LA*). Die Vermarktung von Schweizer Hanf: ganz offensichtlich ein heikles und verworrenes Thema. Bei der Vorbereitung der vorliegenden Petition stiess ich auf sehr widersprüchliche Informationen. Einige davon möchte ich Ihnen kurz erläutern:

Gemäss Aussagen im Murtenbieter vom 21. September dieses Jahres von Jean-Pierre Egger, Geschäftsführer von «SanaSativa», handelt es sich beim von ihnen

<sup>1</sup> Rapport de la Commission BGC p. 1510.